



NIELSEN

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NAP EXTRA

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit NAP EXTRA

Identification interne L632

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur NIELSEN CHEMICALS
 RAWDON ROAD
 MOIRA
 SWADLINCOTE
 DERBYSHIRE
 DE12 6DA
 TEL: +44 (0) 1283 222277
 FAX: +44 (0) 1283 225731
 info@nielsenchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

NAP EXTRA

Mentions de mise en garde	<p>P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
UFI	UFI: HPJ0-40VJ-T006-PHYF
Étiquetage des détergents	< 5% agents de surface amphotères, < 5% agents de surface non ioniques, < 5% azurants optiques, < 5% parfums, < 5% phosphates

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

<p>COCO AMIDO PROPYL BETAINE 1-5%</p> <p>Numéro CAS: 61789-40-0 Numéro CE: 931-296-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488533-30-xxxx</p>
<p>Classification</p> <p>Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412</p>
<p>tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate 1-5%</p> <p>Numéro CAS: 51981-21-6 Numéro CE: 257-573-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119493601-38-XXXX</p>
<p>Classification</p> <p>Non Classé</p>
<p>C13-15 ALCOHOL ETHOXYLATE 7EO 1-5%</p> <p>Numéro CAS: 157627-86-6</p>
<p>Classification</p> <p>Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412</p>
<p>TETRA POTASSIUM PYROPHOSPHATE 1-5%</p> <p>Numéro CAS: 7320-34-5 Numéro CE: 230-785-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489369-18-XXXX</p>
<p>Classification</p> <p>Eye Irrit. 2 - H319</p>

NAP EXTRA

Amides, C8-18 (even numbers) and C18-unsatd, N,N-bis(hydroxyethyl)			<1%
Numéro CAS: 68155-07-7	Numéro CE: 931-329-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490100-53-XXXX	
Classification			
Skin Irrit. 2 - H315			
Eye Dam. 1 - H318			
Aquatic Chronic 2 - H411			

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Contact cutané	Rincer à l'eau.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Détresse respiratoire générale, toux sèche improductive.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

NAP EXTRA

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas réutiliser les conteneurs vides. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C.

Classe de stockage Stockage de produits dangereux divers.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

COCO AMIDO PROPYL BETAINE (CAS: 61789-40-0)

DNEL

Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 12.5
 Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 7.5 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 44 mg/m³

NAP EXTRA

PNEC	- eau douce; 0.0135 mg/l
	- STP; 300 mg/l
	- Sol; 0.8 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.1 mg/kg
	- Sédiments (eau douce); 1 mg/kg
	- eau de mer; 0.00135 mg/l

tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate (CAS: 51981-21-6)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.3 mg/m ³
	Travailleurs - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 15,000 mg/kg/jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.8 mg/m ³
	Population en général - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 7,500 mg/kg/jour
	Population en général - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/kg/jour

TETRA POTASSIUM PYROPHOSPHATE (CAS: 7320-34-5)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.79 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.68 mg/m ³
PNEC	- eau douce; 0.05 mg/l
	- eau de mer; 0.005 mg/l

Amides, C8-18 (even numbers) and C18-unsatd, N,N-bis(hydroxyethyl) (CAS: 68155-07-7)

DNEL	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.16 mg/kg p.c. /jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 73.4 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 21.73 mg/m ³
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 6.25 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- eau douce; 0.007 mg/l
	- eau de mer; 0.0007 mg/l
	- rejet intermittent; 0.0024 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 830 mg/l
	- Sol; 0.0348 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.195 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0195 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées.

NAP EXTRA

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.15 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène.

Autre protection de la peau et du corps Prévoir une fontaine oculaire.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Vert.
Odeur	Fragrance.
pH	pH (solution concentrée): 10.0
Densité relative	1.06 @ 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

NAP EXTRA

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 33 330,93

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Données de références croisées.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

NAP EXTRA

Exposition répétée STOT rép. Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Irritant pour les yeux. Délipidation, assèchement et gerçures de la peau.
Voie d'exposition	Cutanée
Organes cibles	Yeux Peau
Symptômes	Irritation des yeux et des muqueuses. Peau sèche.

Informations toxicologiques sur les composants

COCO AMIDO PROPYL BETAINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 000,1

C13-15 ALCOHOL ETHOXYLATE 7EO

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 55 556,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

NAP EXTRA

Espèces Rat
ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

TETRA POTASSIUM PYROPHOSPHATE**Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 7 940,0

Espèces Lapin

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Embryotoxicity: - NOAEL: > 128 mg/kg, Orale, Lapin

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL < 10000 mg/kg, Orale, Rat

Amides, C8-18 (even numbers) and C18-unsatd, N,N-bis(hydroxyethyl)**Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 000,1

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité**toxicité aquatique aiguë**

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants**COCO AMIDO PROPYL BETAINE****toxicité aquatique aiguë**

NAP EXTRA

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 1.11 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) LC50, 96 heures: 1.1 mg/l, Cyprinodon variegatus (Sheepshead minnow)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 1.9 mg/l, Invertébrés d'eau douce CE ₅₀ , : 0.3 mg/l, Invertébrés d'eau douce CE ₅₀ , 48 hours: 21.5 mg/l mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 30.0 mg/l, Algues d'eau de mer

tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

C13-15 ALCOHOL ETHOXYLATE 7EO

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, : 0.1 - <1 mg/l, Invertébrés d'eau douce Information du fournisseur.
--	---

TETRA POTASSIUM PYROPHOSPHATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 100 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 heures: 100 mg/l, Algues d'eau douce

Amides, C8-18 (even numbers) and C18-unsatd, N,N-bis(hydroxyethyl)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 2.4 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 3.2 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 18.6 mg/l, Algues d'eau douce

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 28 jours: 0.32 mg/l,
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 0.07 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NAP EXTRA

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

Special Provisions note

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UFI

UFI: HPJ0-40VJ-T006-PHYF

NAP EXTRA

Législation UE	<p>Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.</p> <p>Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.</p> <p>Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.</p>
-----------------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>ONU: Organisation des Nations unies.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p>
Sigles et abréviations utilisés dans la classification	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p> <p>Eye Dam. = Lésions oculaires graves</p> <p>Eye Irrit. = Irritation oculaire</p> <p>Skin Irrit. = Irritation cutanée</p>
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	13/02/2019
Révision	4.0
Remplace la date	30/01/2018
Numéro de FDS	14123
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318 Provoque de graves lésions des yeux.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

NAP EXTRA

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.